

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 58 (1920)
Heft: 41

Artikel: La sorcière de Mussilliens : conte fribourgeois
Autor: Solandieu
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-215871>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1862, par L. Monnet et H. Renou



Rédaction et Administration :

Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—

six mois, Fr. 3.50 — Etranger, un an Fr. 8.70

ANNONCES : Canton, 20 cent.

Suisse et Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au Conteur Vaudois,
jusqu'au 31 décembre 1920 pour

fr. 1.50

en s'adressant à l'administration, Pré-
du-Marché 9, Lausanne.

Sommaire du Numéro du 9 octobre 1920. — Armoiries communales (*Mérine*). — Lo VILHIO DÈVESÀ : Dau détertín po rein (*Marc à Louis*, du Conteur). — La sorcière de Mussilliens (conte fribourgeois (*Solandieu*)). — Tableau villageois (*Jean des Sapins*). — A la porte de l'hiver. — Autour du caquelon. — FEUILLETON : Loion va chez les fous (*G. Héritier*).

ARMOIRIES COMMUNALES



Champigne a un écusson bleu chargé de trois champignons d'or : deux dans la partie supérieure de l'écusson et un « en pointe ». Ce sont des armes parlantes qui rappellent le nom de la commune.

* * *

Champmartin. — A l'occasion de la pose d'un vitrail, feu l'architecte Châtelain a entendu dire par des personnes âgées que cette localité avait possédé un sceau sur lequel figurait une pince d'écrevisse, un ruisseau de la localité était jadis abondamment pourvu de ces crustacés.



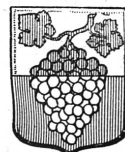
Chanéaz a adopté des armes parlantes en 1905; c'est un chêne « au naturel » déraciné et portant cinq glands; le fond de l'écu est d'or.

* * *



Les Clées. — Cette commune a un écusson rouge le plus souvent (quelquefois blanc) sur le champ duquel est figuré une porte à claire voie, une claie, soit *clédar* en vaudois. Ce sont des armes parlantes.

* * *



Cully. — Le champ des armoiries de Cully est coupé horizontalement en deux parties, blanc en haut, rouge en bas. Une grappe de raisin occupe le centre de l'écusson, la partie de la grappe qui se trouve sur la partie blanche est rouge et la partie qui se

trouve sur la partie rouge est blanche. Ces couleurs rappellent que Cully dépendait de l'Evêque de Lausanne. Il n'est pas nécessaire d'expliquer l'origine de la grappe qui figure sur l'écusson.

Mérine.

Le reste à demain. — M. X., écrivant à un ami, termine ainsi sa lettre : « Ouf ! voilà déjà huit pages remplies et je m'aperçois que j'ai encore bien des choses à vous dire. Mais pour ne pas payer double taxe, je vous écrirai le reste demain. »

Ces bons chirurgiens. — Un malheureux, abominablement blessé, geint douloureusement sur un lit d'hôpital.

Le chirurgien essaye de le consoler et, avec un sourire bon enfant :

— Allons, mon ami, laissez-moi vous couper les deux jambes, et je vous promets qu'avant un mois, vous serez sur pied.



DAU DÉTERTIN PO REIN

LOUIS Manguelion l'avai onna fenna et onna fémalla. La fenna s'appelâve Suzon et la fémalla Luise. L'étâi bin boum'einfant se vo volâi et l'amâve la paix. La Suzon l'étâi tot lo coutréro et n'avâi jamé tot bramâ et ressi : mouettâ po gosse, menâ la leinga por cein, couila po onn'affère, ronâ po onn'autro, sicliâ, teimpêtâ, sacramentâ, mormottâ, mimameint djurâ. Quand lo pouro Manguelion, que l'avâi lè z'orolhie dépondye d'oûre elli détertín, repeinsâve à cein que lo menistre lâi avâi de quand s'étâi maryâ : « Vous serez unis, les deux ne feront qu'un », ie sè desâi : « Eh bin vâi ! lè doû ne fant que ion. Quand la Suzon brâme pè l'ottò et que l'è ein colère, on djurerâ que lâi a veingt fenne dein la carrâie. »

Laisseive fère et teimpêtâ et ne desâi jamé rein. N'arâi pas ouâ po cein que l'arâi oû son compto. N'a jamé âovert lo mor q'ân iâzo, et oncora, sti coup que, l'arâi mi fé de fère lo canâ mouet.

On delon vè midzo, que tserdzive dau fémé, l'ottò tot d'on coup à l'ottò on détertín dau mil million dau diabllo. L'étâi la Suzon que s'écoraillive. Ie fasâi :

— Mon Dieu te possibillo ! Lo diabllo t'è ! La mètance dau tonneau ! Que faut-te fère ? Quinna bouiba assebin tot parâi ! Ie porrâi ein crèvâ. Mon té te possibillo !

Et recoumeincevê adî, tant qu'à la fin Manguelion lâi brâme du défro po la fenitra de la cousena que l'étâi âoverta :

— Mâ ! mâ ! qu'è-te arrevâ ?

— Oquie d'èpouèreint, so repond la fenna d'onna voix à reveilli on cimetro. Peinsâ-te vâi que noutra pouira Luise l'a avalâ onna pice de veingt ceintime et que lâi reste à la coraille.

Et sè remet à bramâ.

— N'è que cein ! fâ Manguelion. Lâi a pas fauta de fère on détertín dinse po onna pice de veingt ceintime. On sâ tot cein que l'è. Te fâ atant de tredon que se l'avâi avalâ on napoléon. Derâi-t-on pas !

Marc à Louis, du Conteur.

LA SORCIÈRE DE MUSSILLIENS

Conte fribourgeois.

LE n'est pas une légende que je vais vous raconter, pas même un conte, mais une histoire vraie, pas très vieille du reste, puisqu'elle remonte à peine à trois siècles.

En ce *bon vieux temps*, on croyait encore à la sorcellerie, tant l'ignorance et le préjugé étaient enracinés dans le peuple, à tous les degrés de l'échelle.

Malheur, alors, aux maniaques, aux hystériques, aux vieillards ramollis par le vice ou les mauvaises habitudes ! Ils étaient fatalement condamnés à devenir suspects et déferables à la haute et à la basse justice.

Les juges ne connaissaient que les articles barbares du code criminel : torture, feu ou gibet. Quant à leur demander un peu de psychologie élémentaire,

étayée par beaucoup de bonté et de charité chrétienne, il n'y fallait pas songer, le fanatisme intranquillisant, la plus indigne intolérance présidaient seuls à leurs jugements iniques autant que stupides.

Ce qui arriva en octobre 1644 à la femme Francoise Maurond, de Montet, en est un bien triste exemple.

La dite Maurond était une pauvre paysanne du village de Montet, dans la Broye fribourgeoise. Assez jolie et gaie de caractère, elle aimait la danse, ce qui, aujourd'hui, constitue un complément d'éducation. Pour satisfaire son penchant pour la chorégraphie, elle se rendait clandestinement, le dimanche après vêpres, avec quelques amis et amies des villages voisins, au bois de Mussilliens, au-dessus du village de Montet, dans une clairière où l'on s'en donnait à cœur-joie, aux sons de la flûte, jusqu'à nuit close. Puis, avant de se séparer, les danseurs allumaient un feu de bois mort et dansaient une dernière ronde, en chantant.

Surprise, un soir qu'elle rentrait chez elle, par deux voisines qui se méfiaient d'elle et nourrissaient à son endroit des griefs plus ou moins justifiés, Francoise Maurond fut accusée publiquement de sorcellerie. On soutenait l'avoir vue en la secte diabolique de Mussilliens, un fait qui à lui seul méritait le bûcher. En outre, on l'accusait d'avoir dit que les poules du voisin allant picorer dans ses « hoches » (huches à blé), elle y mettrait du poison pour les faire périr; de plus, elle médisait du prochain, préférait des menaces et pestait, seule, dans sa maison, elle parlait seule, menait « mauvais train » et maudait.

Il n'en fallait pas tant pour qu'elle fût déclarée sorcière, d'autant plus qu'on l'avait entendue maintes fois proférer des juréments et *mauditions*.

C'est pourquoi le châtelain de Montet adressa, en date du 22 septembre 1644, à Leurs Excellences de Fribourg, la lettre dont nous citons ci-après quelques passages :

« Magnifiques, Puissants seigneurs et souverains Princes, Votre très humble et obéissant sujet et serviteur François Bulet, châtelain de Montet expose à vos Excellences que Francoise relicte de feu Claude Maurond, présentement réduite es prisons, ayant été vue en la secte diabolique en Musilliens et en la Foulisière, auxquels lieux elle participa aux danses, suivant accusation de Madeleine femme de Pierre Bochart et Claudine, relicte de Claude Gérard, alias Denezey, le dit exposant supplie vos Excellences vouloir permettre et ontroyer un examen contre icelle.

» D'Estavayer le 22 septembre 1644.

» Par commandement et avis du prédit châtelain exposant, signé : Cantin. »

Leurs Excellences répondirent : « A bon droit doit être la détenue justifiée sur tant d'accoules : par ainsi Leurs Excellences au conseil privé ont conclu qu'on doit lever contre elle un examen formel et soit en après, sérieusement examinée par l'honorable justice et exhorter à dire la vérité. Que si par tel examination elle entrerait en quelque confession sur fait de sorcellerie, lors l'honorable justice suivra contre elle jusqu'à perfection du droit sans aucun renvoi; l'honorable justice jugera sur l'examen si elle a mérité la torture ou non, ce qu'en après, avec l'examen, elle enverra à Leurs Excellences, et là dessus attendra ultérieur commandement.

Actum 23 septembre 1644. Secrétaire de Fribourg.

La procédure fut sommaire. On entendit une dizaine de témoins à charge, tous voisins et ennemis de l'accusée, qui tous, soutinrent les accusations dont il est question plus haut, qui, aujourd'hui,

aboutiraient à une ordonnance de non-lieu ou à une simple amende avec sursis.

Le 1^{er} octobre le premier sieur châtelain examina l'accusée qui, pressée d'avouer, reconnut une partie des griefs portés contre elle. Les jurés, convaincus de sa culpabilité, condamnèrent la femme Maurond à la « simple corde » sous réserve toutefois du bon vouloir de Leurs Excellences.

Leurs Excellences du *Conseil étroit* (hélas ! bien étroit !) de la ville de Fribourg, jugèrent la dite détenue « devoir être torturée avec la simple corde et le demi-quintal (aux pieds), entraa en confession jusques à but du droit impérial; au contre, sera le procédé renvoyé pour en recevoir ultérieur commandement. Le 3 octobre 1644. »

Françoise Maurond, accusée de sorcellerie et mise à la torture, a dû avouer ce qu'on voulait qu'elle avouât, et fut condamnée au supplice du feu, aiasi que ses deux accusatrices.

Et voilà comment, en ce *bon vieux temps*, après seize siècles de civilisation chrétienne, on rendait la justice dans notre bonne vieille Helvétie! O mores!

Le passé a sans doute eu du bon, son histoire contient des pages héroïques et glorieuses, mais aussi de tristes et amers souvenirs, qui ont au moins cet avantage de nous faire mieux apprécier le présent.

Solandieu.

FAVEY. ET GROGNOZ

Nous rappelons que les abonnés au **CONTEUR VAUDOIS** peuvent se procurer au prix réduit de 3 fr. la jolie édition illustrée de Favey et Grognoz, et cela jusqu'à fin courant, en s'adressant à l'administration, Pré-du-Marché, 9.



TABLEAUX VILLAGEOIS

I

La vieille maison.

La vieille maison que j'habite
est accrochée à la colline;
Elle est toute voûtée,
comme une grand'mère,
qui se tient assise au soleil,
les mains sur les genoux.
Son toit à larges auvents
est recouvert de tuiles brunes
où déjà croit la mousse.
Et de la cheminée
s'échappe la fumée
qui monte paresseusement dans le ciel bleu,
puis s'étire en longs fils, pareils
à ceux des toiles d'araignées.
Les petites fenêtres regardent l'horizon
avec des yeux de flammes
quand revient le soleil couchant.
Et les autres maisons du village
sont à peu près toutes pareilles
avec leurs jardinets
où croissent les tulipes, les pivoines et les capucines,
et d'où s'échappe du rocher
un continuel bourdonnement d'abeilles.
Elles se sont blotties,
autour du vieux clocher,
haut et carré,
avec des lucarnes qui laissent apercevoir les cloches
et d'où l'heure descend
lentement sur les toits.
D'abord on entend le bruit sourd
des vieux ressorts qui crient,
puis le marteau tombe et retombe,
réveillant les campagnes endormies.

II

Marie.

Quand je t'ai vue pour la première fois,
C'était par un beau dimanche,
tout rempli de soleil

et de bourdonnements d'abeilles.
Les cloches de l'église
sonnaient dans l'air léger,
et leur mélodie cuivrée
passait lentement sur les toits.
Tu portais, ce jour-là, une robe
de mousseline blanche
avec un ruban rose, serré
autour de ta taille;
et sous ton grand chapeau,
tout fleuri de bluets et de marguerites,
je te voyais sourire...
parce qu'il faisait beau temps,
et que les filles qui n'ont pas vingt ans
rient toujours
pour montrer leurs jolies dents.
Tu étais la dernière;
et, seule, tu as traversé la place
— la place de l'église avec ses marronniers
et son tilleul.
Et, quand tu as passé sous le porche,
tu es entrée au moment où les cloches
achevaient de sonner.
J'aurais voulu te suivre,
mais je suis resté là,
à écouter mon cœur battre dans le silence.
Puis, quand a retenti
le pas lourd des sonneurs dans l'escalier,
je suis monté, sans bruit,
sur la petite galerie,
tout près de l'orgue.
Alors j'ai revu ton chapeau de paille;
tu te levais et tu penchais la tête
pour prier.

Jean des Sapins.

Pas beaucoup. — Le petit Bob dine en ville. On admire sa tenue. Dans son assiette, on met un petit gâteau. Père de lui, sa maman lui dit à l'oreille :

— Qu'est-ce qu'on dit ?
Bob fronce le sourcil, baisse la tête, et d'une voix lente et profonde :

— Y en a pas beaucoup !..

A LA PORTE DE L'HIVER

Le chauffage économique.

NOUS ne sommes pas encore en hiver, soit, laissons au moins se terminer les vendanges; mais, inutile de vouloir ruser avec l'évidence et l'inévitable: l'hiver approche. Et ce sentiment que nous allons entrer bientôt dans la saison des frimas donne déjà le frisson à nombre de gens. Et leur appréhension est d'autant plus grande que, cette année encore, le combustible sera rare et cher.

Heureusement, il est un autre moyen de se chauffer que d'engouffrer ses économies dans un calorifère ou une cheminée. Ecoutez plutôt M. Raoul Lucet.

* * *

La source de la chaleur animale n'est pas au dehors: elle est en dedans de nous, et la meilleure façon de combattre le froid, c'est d'entretenir et d'attiser les combustions intimes, en veillant à ce qu'il se perde le moins possible de leurs radiations vivifiantes. Ne restez pas, sous le fallacieux prétexte que la bise est trop aigre, calfeutré au coin de votre feu, dans une atmosphère douce, peut-être, mais amollissante et empoisonnée.

Fabriquer plutôt de la chaleur en faisant fonctionner à force la machine musculaire. Faites de la gymnastique, faites du sport, de l'escrime, des haltères ou du patinage, courez, marchez, fût-ce même au grand air; sciez du bois, au besoin. Activez, en un mot, le grand jeu des réactions chimico-physiologiques, qui sont l'essence même de la vie et qui brûlent dans le corps les déchets de l'usure des tissus, comme on brûle du charbon sur la grille d'une cheminée.

Qui dit travail mécanique, en effet, dit élévation de température, et le plus sûr moyen d'arriver à pouvoir se passer impunément de la chaleur factice et précaire d'un poêle, mobile ou fixe, c'est le mouvement.

Faut-il ajouter que la chaleur ainsi spontanément engendrée, au sein de l'organisme, est autrement subtile et durable, autrement profitable que celle qu'on ramasse, au vol, pour ainsi dire, dans une étuve ou devant un brasier ?

Ce n'est pas tout. Il ne suffit pas de faire marcher la machine: il faut encore l'entretenir de combustible. Il faut donc manger, et manger le plus possible, car l'alimentation est à un corps vivant ce que la houille est à une chaudière. Plus la nutrition sera active, plus les aliments seront abondants, plus, surtout, ils seront riches en carbone, et mieux s'accompliront les fonctions respiratoires et circulatoires interstitielles, plus grande sera la chaleur dégagée... Quand il fait très froid, mangez donc beaucoup; mais au lieu de manger les premières choses venues, portez vos préférences sur les aliments qui donnent de la flamme, les huiles et les graisses de toutes sortes, le beurre, le lard, le sucre, etc.

N'abusez pas de l'alcool, cependant, quoiqu'il paraisse être et qu'il soit effectivement, dans une certaine mesure, le combustible par excellence. C'est que l'alcool n'est pas seulement un aliment: c'est aussi un poison. S'il commence, en effet, par stimuler l'activité des échanges organiques, il ne tarde guère à paralyser les éléments nerveux médullaires qui président à la nutrition des tissus, et la température, qui s'était un peu élevée au début, tend à redescendre. Ce n'est, en d'autres termes, qu'un feu de paille.

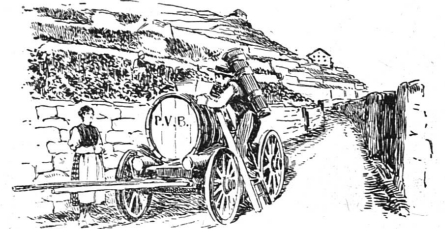
Sous cette réserve, et en résumé, puisque le corps est un foyer, jetez sans trêve de l'huile dessus.

Prenez bien garde, enfin, après avoir ainsi fabriqué de la chaleur, de la laisser perdre.

Le corps humain, en effet, comme tous les corps inertes ou vivants, rayonne de la chaleur, et le rayonnement est d'autant plus intense, — partant le déficit d'autant plus considérable — que la température du milieu est plus basse. Simple question d'équilibre!

L'important est donc d'opposer à cette irradiation refroidissante un obstacle approximativement insurmontable, d'interposer, en un mot, entre le corps chaud et le milieu froid une substance qui ne se laisse pas facilement traverser par les vibrations calorifiques.

La valeur des étoffes qui servent à fabriquer de chauds vêtements d'hiver ne tient pas à une prétendue puissance de caléfaction, mais à leur faible conductibilité pour la chaleur. Il est évident, en effet, que si la chaleur du dedans ne peut pas s'échapper parce que les issues lui sont fermées, le corps la gardera toute et en fera son profit.



AUTOUR DU CAQUELON

EN de nos bons amis à la gentille attention de nous adresser une description de la fondue, écrite par un spirituel chroniqueur français, P. Ginisty. C'est un charmant petit morceau de littérature, mais nous doutons fort que nos cuisinières et nos gourmets, initiés aux secrets de la préparation d'une savoureuse fondue, usent de la recette un peu fantaisiste de M. Ginisty. Le chaudron « de cuivre » et le « litre » de vin blanc nous causent quelque perplexité.

Ecoutons M. Ginisty.

La fondue.

Y a-t-il un plat dont le nom fasse venir plus volontiers l'eau à la bouche et soit plus prometteur d'agréables sensations gastronomiques ?

Fondue ! C'est toute une évocation !

On voit, dans un chaudron de cuivre, une savante préparation cuire à petit feu, mijoter, se réduire, pour devenir une crème savoureuse ! Fondue, n'est-ce pas ce qui flatte délicatement le palais, « fond » sous la langue ?

La fondue, orgueil de Fribourg, gloire de pays de Vaud, source d'une ancienne rivalité entre les deux cantons, mets national, plat démocratique, n'exige cependant pas, pour sa confection, des substances recherchées ou de rares épices.

Il suffit de prendre un kilogramme de fromage de Gruyère, vieux si possible, de le couper en tranches